



# Comité de Quartier Sainte-Marie

## Compte-rendu de la réunion du 12 avril 2023

La réunion débute à 20 heures 30 et se déroule en présence de :

**Marie-Lyse BISTUÉ** : Adjointe, responsable de la Démocratie Participative, en charge des Comités de Quartiers

**Marie SAYERSE** : Élué référente du quartier

**Pierre CLAVERIE** : Correspondant du quartier

**Michel BARRERE** : Correspondant du quartier

**Jean-Max DUCOUSSO** : Correspondant du quartier

**Flora LAPERNE** : Conseillère municipale

**Céline BODET** : Élué référente du quartier (absente-excusee)

**Chantal LECOMTE** : Élué référente du quartier (absente-excusee)

Adresses mails :

ml-bistue@oloron-ste-marie.fr  
c-bodet@oloron-ste-marie.fr  
m-sayerse@oloron-ste-marie.fr  
c-lecomte@oloron-ste-marie.fr

## **1) Présentation du programme « zéro déchets »**

Jean-Marc DUCOUSSO fait une présentation du programme « zéro déchets », organisé par la Communauté de Communes du Haut-Béarn :

2 évènements par an, sur 3 mois (mars, avril, mai) avec un évènement particulier le 29 avril, sur le parvis de la médiathèque.

Les infos sont sur le site du sictom du Haut-Béarn : <http://www.sictom-hautbearn.com/zero-dechet-en-haut-bearn-le-programme/>

Le programme qui vous accompagne vers le « zéro déchet » est à télécharger : programme complet 3 volets.

Remarque d'un participant :

Le tarif a augmenté alors que le service rendu a été réduit. En effet, à ce jour, les poubelles jaunes sont enlevées 1 fois tous les 15 jours et les poubelles vertes 1 fois par semaine. Avant, les poubelles jaunes étaient enlevées une fois par semaine et les vertes, 2 fois par semaine.

**Réponse apportée lors de la réunion :** Marie-Lyse BISTUÉ et Flora LAPERNE répondent que des ateliers sont prévus pour informer et améliorer les conditions de tri de nos déchets quotidiens.

Afin d'informer avec plus de précision sur l'évolution et la modification tarifaire de la taxe foncière, Marie-Lyse BISTUÉ propose l'intervention de Monsieur Éric MAUNAS, responsable SICTOM, pour présenter les changements concernant le tri et le recyclage des déchets et l'incidence sur le coût pour les administrés.

Cette présentation sera annoncée afin que le maximum de personne participe à cette réunion de quartier.

## **2) Questions / Réponses**

*Les points 99 à 103 sont des demandes issues d'un mail envoyé par Madame Nathalie DUR, membre du comité de quartier, n'ayant pas pu assister à la réunion.*

### **Point 99 : Extinction de l'éclairage public**

a) Est-il possible que les services de la Ville nous transmettent le bilan de l'extinction de l'éclairage en termes d'économie financière ?

**Réponse :** L'extinction partielle de l'éclairage public a permis la diminution de 118 MWh depuis le début de l'année, soit une économie de 15%.

b) En allant à Notre-Dame un soir de 22h30 à 23h30 pour voir quel est l'effet de l'extinction des lumières vu d'en haut, Madame DUR a pu remarquer que, dans la mesure où le centre-ville et la rocade restent allumés, la différence allumé/éteint n'est pas visible. Le halo lumineux au dessus de la ville reste aussi puissant.

On pourrait ajouter, sans impact sur la vie de tous les jours, des rues à éteindre sur un créneau plus long la nuit (22h-6h) pour permettre d'économiser pratiquement tout l'éclairage au moins 5 mois de l'année de mai à septembre.

Il y a quelques vitrines de magasins et des enseignes qui restent allumées ainsi que les salles de sport, notamment celle du lycée qui est restée parfois allumée toute la nuit cet hiver.

**Réponse :** L'extinction partielle de l'éclairage a été travaillée en concertation avec la Gendarmerie Nationale et le Centre d'Incendie et de Secours pour définir les quartiers ainsi que les horaires.

Un bilan doit être programmé prochainement pour ajuster ce programme. La proposition sera mise à l'ordre du jour après validation des élus.

### **Point 100 : Antenne de Lanneretonne**

Pouvez-vous nous donner la justification de l'installation de cette nouvelle antenne (hors retombées financières) ?

À priori, la couverture à Oloron est largement suffisante d'après les opérateurs sur place et les opérateurs ont obligation de partager leurs sites d'émission pour éviter la construction de nouvelles antennes.

De plus, quand on connaît les conséquences sanitaires de l'exposition aux ondes, on se demande pourquoi la mairie a donné cette nouvelle autorisation (à proximité d'une école, de logements, de bureaux, d'élevage, etc.).

À Oloron, des enfants et des adultes sont connus des services médicaux pour leur électro-sensibilité.

**Réponse :** Une antenne a été implantée par FREE pour améliorer sa couverture sur Oloron Sainte-Marie. La Commune n'a aucune retombée financière. Le dossier, du point de vue urbanistique et réglementaire (analyse ANFR), est complet et répond à toutes les exigences. Par ailleurs, une analyse des niveaux d'ondes émises par cette antenne a été demandée suite à l'intervention de personnes riveraines.

### **Point 101 : Piscine**

La sobriété énergétique a marqué de son empreinte la température du bassin, des vestiaires, de la zone d'accueil et les horaires d'ouverture : le personnel a froid, le public vient moins.

Il est dommage de priver une partie de la population de son unique loisir. Seul les nageurs émérites ne craignant pas le froid résistent.

Il serait souhaitable de revoir les critères, par exemple, fermer totalement l'hiver, en janvier et février, si on veut économiser et décaler la fréquentation des scolaires sur les mois plus chauds, en laissant des conditions acceptables le reste de l'année comme cela est fait à Mourenx et ailleurs (le club peut s'entraîner sur d'autres piscines ou en profiter pour faire de la musculation et du footing pendant l'hiver).

**Réponse :** Cette demande a bien été transmise au service compétent (CCHB). Une réponse sera prochainement apportée.

### **Point 102 : Moustique tigre**

Pourriez-vous redonner les conseils pour lutter contre les moustiques tigres, avant l'été, dans le prochain Inf'Oloron :

- nettoyer ses gouttières de toit et cabanon pour éviter les larves
- nettoyer les fonds des soucoupes
- préserver les oiseaux et les chauves-souris (et les insectes qui les nourrissent) qui sont prédateurs du moustique en laissant pousser les haies et les arbustes sans les tailler, de fin février à fin août,

et en n'utilisant pas de pesticide au jardin, etc.

Lors de la réunion, les participants évoquent également le sujet des moustiques tigres. Ils demandent aussi que les infos figurent dans le prochain Inf'Oloron afin de rappeler les précautions à prendre à titre personnel et quotidiennement, avec renvoi sur le site de l'ARS (nombreux conseils).

Aussi, ils souhaitent que des affiches soient mises dans les abris bus.

**Réponse** : Un agent est en formation pour initier les habitants aux gestes « anti moustiques » afin de diminuer au mieux les désagréments.

Aussi, une affiche a été mise en place dans les abribus et un flyer va être distribué dans les lieux publics et les écoles.

Un article sera également dans le prochain Inf'Oloron.

### **Point 103 : Bruit**

Pourriez-vous rappeler les règles, avant l'été, dans le prochain Inf'Oloron :

- nuisances sonores provoquées par les chiens
- rappel des horaires pour l'usage de matériel bruyant et/ou travaux

**Réponse** : Les règles seront rappelées dans le prochain Inf'Oloron.

### **Point 104 : Rats**

Un participant signale la présence de rats qui entrent dans les maisons.

De nombreux rats ont été aperçus aux alentours de la maison abandonnée du 8 rue du Pic d'Anie (douanes).

**Réponse apportée lors de la réunion** : Les réseaux sont traités 4 fois par an.

La SNCF est également intervenue et a nettoyé ses voies afin d'empêcher leur présence.

Pour rappel, il est interdit de faire un traitement individuel – produit dangereux.

La Mairie va de nouveau intervenir et traiter les égouts.

### **Point 105 : Rue Mozart**

De nombreux véhicules stationnent sur les trottoirs. Est-il envisageable de créer des places de stationnement dans cette rue ?

**Réponse** : Il n'est pas possible de créer des places de stationnement dans cette rue. Les Services Techniques vont demander à l'entreprise Mays Motoculture de garer ses véhicules sur le parking de la rue Chopin.

### **Point 106 : Rue des Oustalots**

a) La vitesse des véhicules est excessive, depuis la rue Georges Brassens jusqu'au LIDL.

**Réponse** : Un radar pédagogique est mis en place pour vérification des vitesses. Pas d'aménagement prévu à ce jour.

b) La haie du n°20 de la rue est à refaire.

**Réponse** : Un courrier vient d'être envoyé au propriétaire.

### **Point 107 : Rue Georges Messier**

Les patients du kinésithérapeute du n°16 de la rue n'ont pas de places de stationnement.

**Réponse** : Il s'agit d'un établissement privé. La Mairie ne peut donc pas intervenir.

### **Point 108 : Rue du Pic d'Anie**

Les trottoirs sont en mauvais état.

**Réponse** : Remarque bien prise en compte par les Services Techniques. Pas d'aménagement prévu en 2023. Une campagne de bitumage sera faite cet été.

### **Point 109 : Rue Henri Michaux**

La demande de prolonger la limitation de vitesse de la rue Georges Brassens (30) à la rue Henri Michaux est renouvelée.

**Réponse** : La demande sera faite aux élus.

### **Point 110 : Rue Georges Brassens**

Il y a un panneau « 30km/h » en début de rue, dans le sens rue Georges Messier mais pas dans le sens rue des Oustalots.

**Réponse** : Le panneau a été installé.

### **Point 111 : Rue Van Gogh**

En bout de la piste cyclable, la signalisation est non conforme pour les cyclistes.

**Réponse** : Le panneau sera posé après commande.

### **Point 112 : Contre allée du Boulevard François Mitterrand**

a) Cette contre allée est signalée comme dangereuse par les participants (de la rue Maurice Ravel jusqu'à la papeterie). Il n'y a rien pour les piétons. Est-il possible de supprimer les places de stationnement sur cette rue ? Présence de places devant la papeterie et rue de la Pistolet.

**Réponse** : Une étude sur la matérialisation d'un cheminement piétonnier va être lancée pour répondre à la demande du comité.

b) Un panneau « zone partagée » peut-il être installé avec la mise en place d'un sens unique pour les cyclistes ?

**Réponse** : Une zone vélo sera tracée à la peinture, côté gauche de la voie en sens unique (côté opposé aux places de parking).

c) Est-il possible de mettre un panneau « 30km/h ».

**Réponse** : Demande prise en compte par les Services Techniques.

d) Quels sont les travaux du Boulevard F. Mitterrand ?

**Réponse** : Il s'agit de la mise en place de lampadaires de sécurisation des piétons.

### **Point 113 : Avenue Tristan Derème**

a) Mauvais signallement au niveau du pont : la superposition des panneaux « dos d'âne » et « 30km/h » donne l'impression que la limitation ne concerne que le dos d'âne et non la rue entière.

**Réponse** : Le panneau implanté n'est pas suivi d'une fin de 30km/h. De ce fait, l'ensemble de la rue est sous ce régime.

b) Les trottoirs sont très larges. De ce fait, les véhicules y stationnent.

**Réponse** : Cette information a bien été transmise à la Police Municipale.

### **Point 114 : Route d'agnos**

Le stop qui était installé devant le restaurant « L'entracte » a été enlevé.

A-t-il été supprimé par la Mairie ?

**Réponse** : Ce stop n'a pas été enlevé par la Mairie ; il s'agit d'une voie privée.

### **Point 115 : Contournement Oloron**

Où en est le projet ?

Des études sont-elles faites pour étudier la pollution liée au passage des camions sur la « rocade » ?

**Réponse** : Il s'agit d'une compétence CD64.

### **Point 116 : Pigeons**

Un participant a fait l'essai d'une installation personnelle (ultra son) pour effrayer les pigeons.

Cet essai s'est avéré inefficace et dérangeant (sifflement permanent).

Est-il possible de verbaliser les personnes qui nourrissent les pigeons ?

**Réponse** : La Police et la Gendarmerie peuvent verbaliser les personnes nourrissant les pigeons sur le domaine public. En effet, cette interdiction est portée dans le règlement sanitaire départemental.

### **Point 117 : Concerne tout le quartier**

a) Des participants signalent que certains trottoirs du quartier sont envahis par du lierre.

**Réponse** : Merci de bien vouloir donner aux Services Techniques des adresses plus précises.

b) Un participant propose d'étudier avec la mairie un aménagement pour rendre les stationnements moins dangereux.

**Réponse** : Les Services Techniques sont à la disposition des Comités de Quartiers pour toutes les études.

c) Un autre participant propose de matérialiser sur les trottoirs, en tenant compte de leur largeur, le stationnement aux véhicules, ce qui permettrait de verbaliser ceux qui sont stationnés ailleurs (proposition pour toute la ville).

**Réponse** : Les Services Techniques sont à la disposition des Comités de Quartiers pour toutes les études.

### **3) Informations**

Rue Casamayor Dufaur : la signalétique a été réalisée.

Félicitations à Viviane pour l'entretien (balayeuse).

Madame Nathalie DUR remercie et félicite les employés municipaux qui ont réalisé l'aménagement (enclos et plantations fruitiers) à Darmaillacq. Pour leur avoir parlé pendant les travaux, elle sait qu'ils ont particulièrement apprécié ces travaux et de son côté, c'est une grande satisfaction de voir ce projet abouti aussi vite.

Elle félicite également la création du city stade à côté du collège (projet initié par Joris qui vient du quartier). On y voit de nombreux jeunes (et moins jeunes) profiter de cet aménagement ludique.

**Prochaine réunion du Comité de Quartier : mercredi 14 juin 2023 à 20h30 à l'ancienne mairie**